

la Lettre du Maroc

BULLETIN DE L'UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES - COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE
FEDERATION D'EUROPE OCCIDENTALE

SEBTA ET MELILLA

PARTIES INTEGRANTES DU TERRITOIRE NATIONAL MAROCAIN

En juillet 1985, le Parlement espagnol a adopté une loi dite "droits et libertés des étrangers en Espagne" qui vise à réglementer le séjour des étrangers sur le territoire espagnol. Cette loi a été étendue aux habitants marocains des deux enclaves marocaines sous domination espagnole: Sebta et Melilla. L'application de cette loi a suscité de nombreuses protestations à Sebta comme à Melilla, sous forme de grèves des commerçants, grève de la faim, manifestations de femmes marocaines, etc..réprimées par la police. Il y eut des blessés et de nombreuses arrestations.

Ces deux enclaves sont partie intégrante du territoire national marocain, et des siècles de colonisation ne peuvent rien changer à cette réalité.

Aussi, il est inadmissible de considérer les marocains de ces deux villes comme des immigrés, car il s'agit d'une question de souveraineté nationale pour notre peuple, qui se pose depuis "l'indépendance" et que le pouvoir marocain a toujours éludée.

Il s'agit d'une colonisation directe, classique et hégémonique. La présence espagnole à Melilla se traduit par 10 000 soldats équipés d'artillerie lourde (chars, blindés...) de radars, de bâtiments de guerre, etc. Elle est destinée à être appuyée par des avions de chasse dans les prochaines années. Quant à la ville de Sebta, elle connaît la même présence militaire. La proximité des côtes espagnoles facilite le renforcement militaire de l'Espagne dans les deux enclaves.

Cette présence militaire coloniale au Nord de notre pays permet à l'administration de Madrid d'occuper une position stratégique sur le continent africain, ce qui constitue un danger réel pour cette partie du monde, surtout si le référendum organisé le 12 mars prochain en Espagne aboutit à son adhésion à l'OTAN.

Bien que le pacte de défense commune de l'OTAN n'intègre pas Sebta et Melilla, cette présence militaire espagnole constitue un danger incontestable dans le cas d'un conflit régional, non seulement pour le Maroc, mais aussi pour l'ensemble du bassin méditerranéen. Le premier danger qui nous menace est la participation éventuelle de l'Espagne au conflit du Proche Orient, d'autant plus qu'elle vient de rétablir ses relations avec Israël. Dans cette éventualité, les deux villes marocaines seront utilisées comme bases militaires au profit du sionisme et de l'impérialisme.

L'impérialisme et le sionisme sont, en effet les deux faces d'une seule monnaie. Aussi, la lutte des peuples arabes contre le sionisme et pour la libération de la Palestine et des territoires occupés, passe nécessairement par un combat identique contre l'impérialisme et ses alliés pour la libération, l'émancipation et le progrès.

Dans cette perspective, la libération de Sebta, Melilla et les Iles Jâafarines et de tous nos territoires occupés, ne peut se faire que dans le cadre d'une véritable politique de libération et de lutte contre toutes les formes de domination impérialiste. C'est la seule politique susceptible de garantir les intérêts de notre peuple, de notre pays et de la nation arabe.

La grève des travailleurs des phosphates à Youssoufia

UNE PARTIE INEGALE

La lutte menée par les travailleurs des phosphates à Youssoufia pendant près d'un mois depuis le 14 janvier dernier, a été une fois encore, comme la plupart des luttes de la classe ouvrière marocaine, une partie inégale.

Les conditions de vie et de travail des mineurs marocains sont dramatiques, et les amènent naturellement à la lutte syndicale qui débouche le plus souvent sur de longues grèves, car le patronat reste sourd aux revendications légitimes des travailleurs et fait appel aux forces de répression pour contrecarrer leur lutte.

Dans le cas précis de Youssoufia, l'administration des phosphates est dirigée par le premier ministre lui-même!

Les revendications des travailleurs des phosphates se réduisent le plus souvent à réclamer des droits élémentaires inscrits dans la législation du travail, mais qui ne sont nullement respectés dans la réalité:

- les salaires sont en dessous du minimum vital;
- les horaires sont exorbitants, les ouvriers travaillant en moyenne plus de dix heures par jour, et souvent la direction les oblige à travailler même les dimanches et les jours fériés, sans pour autant les payer en conséquence;
- les maladies professionnelles ne sont pas reconnues comme telles dans la plupart des cas, et les accidentés du travail ne bénéficient d'aucune couverture sociale;
- les conditions de travail sont des plus dures, les soins médicaux sommaires, les moyens de transport et les conditions de logement inadaptés.

Lorsque les travailleurs s'insurgent contre ces conditions désastreuses et réclament le respect de leur dignité de citoyens, on leur répond par la répression. Alors que les phosphates constituent une source de revenus importante pour le pays, malgré la chute des cours ces dernières années. Le Maroc reste malgré tout l'un des principaux producteurs mondiaux, sinon le premier. Cette richesse, les travailleurs des phosphates n'en profitent aucunement, ce qui illustre encore plus l'injustice dont ils sont victimes, alors qu'ils sont les principaux artisans de cette richesse.

Lorsque la situation dépasse les limites de l'intolérable, et que les travailleurs réclament leurs droits élémentaires, ils se heurtent à la coalition de la direction, des autorités locales et des forces de répression, décidée à ne rien céder sur l'essentiel.

Malgré celà, les travailleurs des phosphates ont pendant un mois résolument tenu tête à cette coalition qui n'a reculé devant rien pour mater leur mouvement. Avec des moyens dérisoires, mais grâce à leur unité, les travailleurs ont forcé l'admiration par leur courage face à des forces infiniment supérieures.

cette lutte héroïque est parvenue même à susciter un mouvement de solidarité nationale, y compris de la part de ceux qui se réclament à tort de la classe ouvrière. Mais cette solidarité est restée formelle, pour finir par s'effiloche au fur et à mesure que le conflit s'est radicalisé, c'est à dire juste au moment où les travailleurs en lutte avaient le plus besoin d'un soutien effectif et agissant.

La lutte des mineurs de Youssoufia, comme les dernières luttes des travailleurs de Jerada (charbon), de Khouribga ou de Safi (phosphates), pour ne citer que les plus récentes, s'est heurtée encore une fois à la désaffection, voire même à la trahison de ceux qui se réclament de la classe ouvrière. Ainsi, des responsables syndicaux engagés dans la lutte aux côtés des travailleurs sont purement et simplement abandonnés par leur Etat-major et sacrifiés sur l'autel de "l'unanimité nationale" et de la collaboration de classe.

Dès lors, l'issue de la lutte des mineurs de Youssoufia ne pouvait être que la répétition de celle des mineurs de Jerada: des dizaines de mineurs, dont des responsables syndicaux locaux se trouvent soit définitivement licenciés, soit jetés en prison, ou bien les deux à la fois.

Ainsi, les travailleurs privés de soutien, fatigués par de longues semaines de lutte et de privations assistent impuissants au pourrissement de leur mouvement et finissent par reprendre le travail, sans qu'aucune de leurs revendications majeures n'ait été satisfaite.

Mais de cet épisode douloureux, nul doute que les travailleurs de Youssoufia sauront tirer l'enseignement qui s'impose et distinguer à l'avenir leurs véritables amis de leurs ennemis déguisés, ce qui constitue en soi-même un acquis pour le mouvement révolutionnaire dans notre pays.

LIBERTES PUBLIQUES ET REPRESSION

Au cours des mois d'octobre et novembre 85, des dizaines de militants progressistes marocains (avocats, enseignants, ingénieurs, étudiants...) ont été arrêtés à Rabat, Casablanca, Fès, Tetouan, etc et mis dans un lieu secret de détention. Ils ont comparu en deux groupes devant les tribunaux, au cours du mois de janvier 86.

Un groupe de 15 détenus a été présenté devant le tribunal de première instance de Casablanca et inculpé pour distribution de tracts hostiles au pouvoir, troubles à l'ordre public. Ils ont été jugés et condamnés à des peines allant de 3 à 4 ans de prison ferme, le 31 janvier 86.

L'autre groupe de 27 détenus a comparu devant la chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca. Il a été inculpé de complot contre la sécurité de l'Etat, appartenance à une organisation illégale... Ils ont été condamnés le 12 février dernier à des peines de prison allant de 3 à 20 ans. Seul l'un d'entre eux a été acquitté.

Il est à rappeler que tous ces militants ont nié, lors de leur procès toutes les accusations portés contre eux, et affirmé que les "aveux" leur ont été arrachés sous la torture pendant leur garde à vue au secret. De même de nombreux vices de forme et de fond ont été dénoncés par la défense qui a souligné par ailleurs que ces mesures de répression visent à empêcher les inculpés d'exercer leur droit à la liberté d'expression et d'association.

////////////////////

Des dizaines de militants appartenant notamment à l'USFP- CAN ont été libérés au cours des mois de janvier et février 86, après avoir purgé leurs peines suite aux manifestations de janvier 1984.

A la suite d'une hausse vertigineuse des prix des denrées de première nécessité, de nombreuses personnes sont descendues des rues dans les différentes villes, en particulier à Nador, El Hoceima, Tetouan, Oujda, Marrakach, pour protester contre la politique d'austérité du régime. Les conséquences ont été très lourdes; l'intervention de l'armée s'est soldée par de nombreux morts et blessés, ainsi que arrestations massives et des condamnations allant de plusieurs mois de prison à la perpétuité.

////////////////////

A l'occasion de "la journée du détenu", qui a lieu tous les 24 janvier, jour anniversaire de l'interdiction de l'UNEM (Union Nationale des Etudiants du Maroc) en 1973, les étudiants USFP - CAN de la fédération d'Europe Occidentale ont publié un communiqué manifestant leur solidarité avec les détenus politiques et syndicaux au Maroc et leur lutte pour la satisfaction de leurs revendications. Ils ont également lancé un appel pour la libération de tous les détenus politiques, civils et militaires, et le retour des exilés.

D'autre part, les étudiants USFP - CAN ont dénoncé la suspension de fait de l'UNEM qui se concrétise par la poursuite et l'arrestation de ses militants responsables, l'interdiction des activités syndicales et culturelles au sein de l'université, ainsi que par l'application d'une réforme de l'enseignement qui porte atteinte aux acquis des étudiants et du peuple marocain.

Enfin; ils ont lancé un appel à toutes les tendances au sein de l'UNEM afin d'ouvrir un débat démocratique sur leurs divergences, en vue de d'une restructuration de la fédération d'Europe Occidentale par la tenue d'un conseil fédéral qui devra par ailleurs apporter un soutien réel à la lutte de l'ensemble du mouvement étudiant marocain.

UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DU MAROC

Le groupe de 27 étudiants a été arrêté devant le tribunal de première instance de Casablanca et transféré pour être interrogé par les services de sécurité à l'Université. Ils ont été jugés et condamnés à des peines allant de 2 à 5 ans de prison ferme, le 21 janvier 74.

Le groupe de 27 étudiants a comparu devant le tribunal régional de Casablanca le 21 janvier 74. Il a été jugé et condamné à des peines allant de 2 à 5 ans de prison ferme. Ils ont été transférés à la prison de Casablanca.

Le groupe de 27 étudiants a comparu devant le tribunal régional de Casablanca le 21 janvier 74. Il a été jugé et condamné à des peines allant de 2 à 5 ans de prison ferme. Ils ont été transférés à la prison de Casablanca.

Le groupe de 27 étudiants a comparu devant le tribunal régional de Casablanca le 21 janvier 74. Il a été jugé et condamné à des peines allant de 2 à 5 ans de prison ferme. Ils ont été transférés à la prison de Casablanca.

UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DU MAROC

Le groupe de 27 étudiants a comparu devant le tribunal régional de Casablanca le 21 janvier 74. Il a été jugé et condamné à des peines allant de 2 à 5 ans de prison ferme. Ils ont été transférés à la prison de Casablanca.